

*Questions orales***L'IMMIGRATION**

LA SÉLECTION DES RÉFUGIÉS GUATÉMALTÈQUES ET NICARAGUAYENS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le sait la ministre, puisqu'il s'agit de statistiques de son ministère, entre janvier 1987 et mars 1988, son ministère n'a parrainé que 568 réfugiés du Guatemala, pays affligé par la guerre civile, la guérilla et les escadrons de la mort, contre 1 177 réfugiés du Nicaragua, où la guerre civile tire à sa fin, où les droits de la personne sont mieux respectés et où il n'y a pas d'escadrons de la mort.

La ministre va-t-elle nous expliquer pourquoi, dans les limites d'un contingentement global de réfugiés de l'Amérique centrale, son gouvernement parraine au moins deux fois plus de Nicaraguayens que de Guatémaltèques?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait que le Nicaragua produit des réfugiés. On trouve des Nicaraguayens dans les camps de réfugiés. Le Canada n'est pas le seul à estimer que des Nicaraguayens ont besoin d'aide.

Le député n'est pas non plus sans savoir que tous les cas sont examinés un par un. Chacun est évalué selon ses mérites.

Le député sait en outre que les personnes qui se présentent à nos frontières en demandant le statut de réfugié attendent beaucoup trop longtemps avant d'obtenir une réponse. Nous avons besoin de l'aide du député pour remédier en partie à cette situation.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, mon collègue placé à mon extrême-gauche m'a demandé de venir en aide à la ministre. Je ferai remarquer à celle-ci que je ne parle pas de gens qui viennent à nos frontières, mais de ceux qui sont choisis par notre ambassade à San José et par d'autres.

La ministre sait également que Jean Roberge, agent supérieur de l'immigration à San José, aurait déclaré à des journalistes que le statut de réfugié ne dépend pas des dangers qu'une personne court, mais de sa capacité d'adaptation au Canada.

La ministre admettra-t-elle que ces Nicaraguayens ne sont pas choisis à titre de réfugiés mais d'immigrants? Va-t-elle en soustraire le nombre des 3 400 réfugiés attribués à l'Amérique centrale pour faire place aux véritables réfugiés du Guatemala et du Salvador?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne trouve pas que la question du député soit particulièrement utile, pas plus que son attitude concernant nos projets de loi sur les réfugiés.

Notre processus de sélection à l'étranger comporte d'autres volets. Par exemple, nous pouvons éliminer à la pré-sélection les terroristes et les personnes impliquées dans des crimes de

guerre et des opérations de guerre dans leur pays. C'est pourquoi le processus de sélection a lieu à l'étranger.

Nous agissons de la même façon, une fois que les gens sont ici. Mais je peux vous assurer que lorsque nous choisissons les réfugiés, nous excluons, les personnes dangereuses.

* * *

[Français]

L'AÉROSPATIALE

L'AGENCE SPATIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais questionner le gouvernement conservateur au sujet de la façon dont il traite le Québec. Souvent, des voix s'élèvent pour réclamer de la part du Québec. En fin de semaine, c'était le premier ministre Bourassa qui criait à l'injustice et qui accusait la gouvernement fédéral de faire traîner des dossiers en longueur, et il parlait en particulier de la décision sur l'agence spatiale qui tarde à venir . . .

Mon Dieu, écoutons ces députés conservateurs, muets lorsqu'il s'agit de réclamer, et qui trouvent soudainement la force de parler pour interrompre ceux qui réclament au nom du Québec!

M. Hudon: Oh! Oh!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député de Beauharnois—Salaberry trouvera peut-être le courage de réclamer ce qui est dû au Québec. Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre s'il veut bien nous expliquer ce que voulait dire le président du Conseil du Trésor lorsqu'il déclarait le 24 mars, après que la question lui ait été posée au moins une cinquantaine de fois au sujet de la décision sur l'agence spatiale, lorsqu'il disait: «L'agence spatiale, ça s'en vient, et vite!» Qu'est-ce que cela voulait dire lorsque deux mois après nous nous retrouvons au même point, sans décision annoncée et sans l'espoir que le gouvernement va se «brancher» bientôt dans ce dossier?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ce que le député omet de dire, c'est que le président du Conseil du Trésor d'alors avait aussi dit que dès qu'une décision serait prise concernant la localisation de l'agence spatiale, certaines choses devaient se produire. On sait qu'il y a eu des décisions prises par le gouvernement à cet égard. Maintenant, le gouvernement est toujours à considérer la question et, comme on l'a dit à maintes reprises, je peux comprendre la frustration du député qui voudrait avoir la réponse dans les meilleurs délais, mais aussitôt que le gouvernement sera en position de prendre la décision et de l'annoncer, il le fera.